



DATE : 4 SEPTEMBRE 2018 – 20h00

Séance du Conseil général sous la présidence de **Mme Christine Duc**, Présidente du Conseil général.

Mme la Présidente salue les Conseillers généraux présents, le Conseil communal, les représentants de la presse.

Mme la Présidente espère que tout le monde a passé un bel été rempli de manifestations toutes plus belles les unes que les autres, un été reposant. Elle a une pensée toute particulière pour les membres du Conseil général qui ont perdu un être cher durant l'été, MM. Rey et Tardy. Avant de débiter la séance, elle rappelle un point important par rapport à l'assermentation de chacun en qualité de Conseiller général ou communal au sujet du secret de fonction. Etant assermentés, tout ce qui se dit dans les commissions reste dans les commissions, les propos ne peuvent en aucun cas être divulgués à l'extérieur et encore moins le nom de la personne qui les a tenus. Si des intervenants extérieurs devaient être appelés à participer à une séance de commission, il serait opportun de leur poser toutes les questions en début de séance et ensuite les libérer pour poursuivre les débats. Ces personnes ne sont en effet pas assermentées, du coup, il ne peut pas être garanti que tout sera gardé secret par elles. **Mme la Présidente** se recommande pour ce secret de fonction afin que le Conseil général fonctionne de la manière la plus optimale.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'art. 38 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} février 2017. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'art. 12 de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

SCRUTATEURS

Mmes et M. Ariane Baudois, Sonia Dreier et Jean-Claude Frey.

CONSEIL GENERAL

Sont excusés : Mmes et MM. Tina Raetzo, Cédric Bugnon, Jollan Gorret, Samuel Lenweiler et Christophe Marmy

55 Conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 28 voix.

Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

M. Jean-Claude Votta est excusé.

Mme la Présidente prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

DATE : 4 SEPTEMBRE 2018 – 20h00

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2018.
2. Communications du Conseil communal.
3. Attribution au Conseil communal d'une délégation de compétence de CHF 300'000.00 TTC pour des travaux non-planifiables dans des bâtiments communaux pour la présente législature – message no 53.
4. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 230'000.00 TTC pour la revitalisation des installations du FC Estavayer-le-Lac – message no 54.
5. Approbation de la révision des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye – message no 55.
6. Octroi d'un crédit d'étude de CHF 120'000.00 TTC pour l'établissement du projet relatif au concept de mobilité du village d'Autavaux – message no 56.
7. Reprise au domaine public de la première partie du Chemin Pré-aux-Fleurs, à Estavayer-le-Lac – message no 57.
8. Octroi d'un crédit de CHF 335'000.00 TTC pour les compléments d'étude de la révision du plan d'aménagement local – message no 58.
9. Octroi d'une autorisation au Conseil communal pour la mise à disposition d'un terrain de 1576 m2, sur la parcelle RF 4395, en zone d'activité « Plein Sud », sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP), au prix annuel de CHF 6.40/m2 – message no 59.
10. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2018

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Mme la Présidente donne la parole au Conseil communal.

M. André Losey, Syndic, communique :

Suivi de divers messages votés

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le suivi de différents messages votés depuis le début de la législature :

- **Message 17 concernant l'octroi d'une délégation de compétence sur investissements de CHF 300'000.00 TTC pour des études diverses non-planifiables :** les études suivantes ont été mandatées récemment : CHF 6'000.00 à un bureau d'architectes pour le réaménagement de l'ancienne déchetterie d'Estavayer-le-Lac sise à Lully avec la construction d'un couvert pour le Service de l'édilité. CHF 5'000.00 à une société de conseils en fiscalité pour une étude sur les formes de partenariats possibles pour notre Commune lors de projets de constructions communs avec des tiers. CHF 8'300.00 à un bureau spécialisé pour une étude sur l'éclairage de la Halle triple de l'Amarante. Suite à ces attributions, le solde de ce message est d'environ CHF 228'700.00 ;

DATE : 4 SEPTEMBRE 2018 – 20h00

- **Message 25 concernant l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 250'000.00 TTC pour le remplacement de plusieurs véhicules communaux pour la législature 2017-2021** : un deuxième véhicule a été acheté en utilisant ce crédit-cadre. Il s'agit d'un véhicule électrique de voirie acheté à un garagiste de la place pour un montant de CHF 62'450.00 TTC. Le solde de ce crédit est donc de CHF 162'800.00 ;
- **Message 5 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 540'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule tonne-pompe pour le CSPi Estavayer et Message concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 215'000.00 TTC pour l'achat de deux véhicules de transport de personnes et d'une motopompe pour le CSPi Estavayer** : une partie de ces véhicules a été reçue et le solde le sera ces prochains jours ;
- **Message 8 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 60'000.00 TTC pour la modification du système de communication avec les stations de pompage à la STEP** : les travaux sont terminés ;
- **Message 9 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 53'000.00 TTC pour le changement des moteurs des vis de relevage de la STEP** : les travaux sont terminés ;
- **Message 10 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 299'000.00 TTC pour le remplacement de la première table d'égouttage à la STEP** : les travaux sont terminés ;
- **Message 16 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 165'000.00 TTC pour l'assainissement du réseau d'eaux claires et d'eaux usées du Chemin Pré aux Fleurs** : les travaux sont terminés ;
- **Message 21 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 203'000.00 TTC pour l'achèvement des tapis bitumineux – Secteur Bussy** : les travaux sont terminés ;
- **Message 37 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 150'000.00 TTC pour le remplacement d'un collecteur d'eaux mixtes à la Rue de la Rochette et dans le Sentier des Lézards** : les travaux sont terminés ;
- **Message 50 concernant l'adoption du Règlement de la Commune d'Estavayer régissant l'octroi de subsides et soutiens aux sociétés locales** : ce règlement a été validé par la DICS en date du 6 août 2018. Il est donc en vigueur.

M. André Losey, Syndic, communique :

Bénichon 2018 du Pays de Fribourg à Estavayer-le-Lac

Comme vous le savez toutes et tous, la 6^{ème} édition de la Bénichon du Pays de Fribourg s'est déroulée à Estavayer-le-Lac du 24 au 26 août 2018. Comme cela a été relaté dans la presse, cette fête a été une totale réussite. Nous n'allons pas revenir en détails sur l'organisation de cette manifestation mais le Conseil communal souhaite néanmoins soulever les points suivants :

- Le Conseil communal se réjouit que la Bénichon ait été ramenée au centre-ville et ait rencontré un tel succès populaire ;
- Nous avons aussi constaté avec plaisir que cet événement a été un élément rassembleur pour notre Commune avec la présence de nombreux visiteurs et bénévoles, de même que des jeunes pour la levée des danses, provenant des villages fusionnés ;
- Le Conseil communal remercie tous les acteurs ayant rendu cette manifestation possible : le comité d'organisation, les bénévoles, les services communaux, sans oublier les sponsors. Un merci particulier aux membres du Conseil général impliqués au sein du comité d'organisation ou comme bénévoles ;
- Nous espérons que cette Bénichon du Pays de Fribourg servira de rampe de lancement pour que la Bénichon perdure et se développe à Estavayer-le-Lac et dans les villages de notre Commune.

DATE : 4 SEPTEMBRE 2018 – 20h00

M. Eric Chassot, Vice-Syndic, communique :

Zone industrielle « Plein Sud »

Comme mentionné lors de la séance du 14 décembre 2017 lors de la communication n°17 du Conseil communal au Conseil général et comme vous avez pu le voir par vous-mêmes, les travaux de démolition des bâtiments de la Zone industrielle « Plein Sud » (ex Les Marais) ont bien avancé. La tour restante sera démolie d'ici fin octobre.

Pour rappel, le but du Conseil communal était d'assainir cette zone en la libérant des bâtiments existants qui ne répondaient plus aux normes de sécurité, afin de la rendre attractive en faisant place nette.

Le Conseil communal est régulièrement en contact avec des entreprises intéressées à toute ou partie de la zone mais aucun projet concret n'existe pour le moment. Afin de promouvoir la zone, une plaquette promotionnelle est en cours d'élaboration, en collaboration avec la COREB. Il est aussi prévu d'installer un panneau d'informations pour communiquer sur la présence de ces terrains disponibles.

Dans l'attente qu'une ou plusieurs entreprises intéressées investissent le site, celui-ci est utilisé par la Commune comme parking provisoire lors de manifestations, comme cela a été le cas pour l'Estivale ou la Bénichon.

Mme Marlis Schwarzentrub, Conseillère communale, communique :

Chantier du Sacré-Cœur

Comme cela vous a été annoncé lors d'une précédente communication lue lors de la séance du Conseil général du 29 mars 2018, une Commission de bâtisse a été nommée pour suivre le projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Sacré-Cœur. Cette Commission se réunit régulièrement. La question du chantier a été abordée lors des dernières séances. En effet, compte tenu de l'ampleur des travaux, différentes mesures devront être prises pour permettre leur déroulement dans de bonnes conditions et pour garantir la sécurité des ouvriers, d'une part, mais aussi des utilisateurs du site.

L'accès au parking du Sacré-Cœur ne sera ainsi plus possible dès la rentrée scolaire suivant les vacances de Noël car la zone sera occupée par le chantier. Un concept sera mis en place pour assurer la sécurité des élèves se rendant à pied à l'école, avec un système de passerelle notamment, pour que ceux-ci ne traversent pas la zone de chantier. L'emplacement de l'arrêt du bus scolaire sera déplacé. Une zone sera également définie à l'extérieur du site pour le dépôt des enfants par les parents motorisés.

Les personnes intéressées seront informées plus précisément en temps utile.

M. Samuel Ménétreay, Conseiller communal, communique :

Rénovation du filtre de la Plage communale

Lors de sa séance du 29 mars 2018, le Conseil général d'Estavayer a accepté un crédit d'investissement de CHF 1'266'000.00 TTC pour la rénovation du filtre de la Plage communale. Le message a été validé avec un amendement de la Commission de la Plage pour inclure dans le bâtiment un espace de loisirs et de détente. Suite à ce vote qui différait légèrement de la proposition du Conseil communal, la Commission de la Plage a été réunie à deux reprises pour reparler du projet au niveau de l'affectation et de la répartition des locaux afin de trouver une solution convenant à toutes les parties prenantes (gérant de la Plage, Alphasurf, Commune).

Après avoir pris connaissance des besoins des utilisateurs, notamment au niveau du besoin en espaces de stockage, la Commission de la Plage et le Conseil communal se sont mis d'accord sur la répartition suivante des locaux : les deux extrémités du filtre seront dédiées à des locaux de stockage, chacun sur deux niveaux, un local pour les gérants de la Plage et un pour Alphasurf (maintien du local actuel). Un espace de loisirs et de détente sera créé au centre du bâtiment, à l'emplacement actuel du réfectoire qui est très peu utilisé. Les utilisateurs des dortoirs auront toujours à disposition une petite cuisine avec deux tables, ce qui est suffisant pour eux.

DATE : 4 SEPTEMBRE 2018 – 20h00

Comme la substance du projet ne varie pas du message voté au niveau de la structure et du coût, un nouveau vote du Conseil général n'est pas nécessaire. Mais comme le sujet avait été débattu lors de la séance du Conseil général précitée, la Commission de la Plage et le Conseil communal tenaient à vous informer de ces changements dans la répartition des locaux.

3. ATTRIBUTION AU CONSEIL COMMUNAL D'UNE DELEGATION DE COMPETENCE DE CHF 300'000.00 TTC POUR DES TRAVAUX NON-PLANIFIABLES DANS DES BATIMENTS COMMUNAUX POUR LA PRESENTE LEGISLATURE – MESSAGE NO 53

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière s'est réunie à deux reprises et c'est lors de celle du 28 août qu'elle a rencontré deux représentants du Conseil communal en vue de répondre à ses interrogations. Le message no 53 concerne l'attribution d'une délégation de compétence semblable à celles votées en avril 2017 pour conclure des opérations immobilières jusqu'à concurrence de CHF 300'000.00 par objet ou de novembre 2017 pour le remplacement de plusieurs véhicules communaux durant la législature. Le Conseil communal a répondu parfaitement aux questions posées par la Commission. Il en est ressorti que les membres de cette dernière considèrent que ce montant est relativement faible vu le nombre de bâtiments et le montant maximum de CHF 50'000.00 par intervention. Ceci permettra une gestion normale des affaires courantes. Le Conseiller communal en charge des finances a également informé que l'amortissement de 15% est bien supérieur au taux imposé dans le Règlement d'exécution de la Loi sur les communes qui le fixe à 3%. Lors de la prochaine législature, cette délégation sera à reconduire. La Commission financière demande au Conseil communal d'être informée au cours de l'année des éventuelles dépenses concernant ce message. Au vu de ces faits, elle préavise favorablement à l'unanimité des personnes présentes l'attribution au Conseil communal d'une délégation de compétence de CHF 300'000.00 TTC pour des travaux non-planifiables dans les bâtiments communaux pour la présente législature.

M. Dominique Aebischer, rapporteur du Conseil communal, a pris note des remarques de la Commission financière. Il relève que le montant de CHF 300'000.00 a été défini car l'on se trouve déjà à mi-législature et le Conseil communal a estimé que ce dernier suffisait. Lors de la prochaine législature, un montant peut-être un peu plus élevé devra être demandé. Il reste à disposition en cas de questions.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'attribution au Conseil communal d'une délégation de compétence de CHF 300'000.00 TTC pour des travaux non-planifiables dans des bâtiments communaux pour la présente législature est acceptée à l'unanimité.

4. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 230'000.00 TTC POUR LA REVITALISATION DES INSTALLATIONS DU FC ESTAVAYER-LE-LAC – MESSAGE NO 54

Mme Rose-Marie Rodriguez, au nom du Groupe socialiste, informe que ce dernier accepte l'entrée en matière sur ce message au vu de l'urgence et de la nécessité de certains travaux. Cependant, comme les propositions du Conseil communal ne satisfont pas ce Groupe, il proposera de les modifier à travers un amendement. Les autres membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

DATE : 4 SEPTEMBRE 2018 – 20h00

M. Francis Duruz, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière, lors de sa séance du 21 août 2018, a pris connaissance du message no 54. Après discussion sur le montant des rénovations et le mode de financement (emprunt avec un amortissement de 15%), elle a accepté à l'unanimité le message no 54. Le 28 août, M. Aegerter, Conseiller communal, a expliqué qu'un amortissement de 15% est proposé, car plus adapté à un rafraîchissement de bâtiment. La Commission financière propose au Conseil général d'accepter ce message.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, reste à disposition en cas de questions.

Mme Rose-Marie Rodriguez, au nom du Groupe socialiste, dépose l'amendement suivant : « Nous demandons au Conseil général que soit retirée du message la partie concernant la réfection de la buvette et des vestiaires, ne gardant que les investissements directement liés à l'amélioration du terrain ; à savoir, l'éclairage, le drainage et l'arrosage, de même que les divers et imprévus induits par cela ». Comme dit précédemment, le message présenté ce soir ne satisfait pas du tout le Groupe socialiste. La partie qu'il peut soutenir sans conditions est celle à réaliser très rapidement, c'est-à-dire le drainage du terrain, l'éclairage et l'arrosage. Comme compris, ces travaux devront être effectués pendant la pause hivernale et permettront ainsi au club de reprendre ses activités en mars sur des installations de jeux adéquates. Le Groupe socialiste refuse de voter sur la réfection de la buvette et des vestiaires pour les raisons suivantes :

- Le message est lacunaire, il n'y a aucune indication sur ce qui est prévu pour la menuiserie par exemple ;
- Cette réfection paraît insuffisante et peu durable. Il est très probable que la nouvelle zone sportive ne voie le jour que d'ici un certain nombre d'années et que ce genre de réfections doivent se renouveler plusieurs fois.
- La solution des containers provisoires évoquée par le Conseil communal paraît une proposition acceptable et il est difficile d'entendre que cela ne peut être fait à cause des délais trop longs de mise à l'enquête. Ce sujet a été discuté au Conseil général de novembre 2017 et la Commune est propriétaire des installations depuis février 2018. Les délais pour la présentation de ce message et le fait de devoir le traiter en « urgence » laissent le Groupe socialiste pantois.

Pour finir, ce dernier demande au Conseil communal de reprendre sa copie et de faire tout son possible pour présenter, dans de brefs délais, un projet différent et plus durable pour la réfection des locaux de la buvette et des vestiaires.

M. Beat Scheibli, Conseiller général, constate que son intervention lors du Conseil général du mois de mai a porté ses fruits. Pourtant, la proposition du Conseil communal d'une réfection minimaliste des installations sportives actuelles du FC ne le convainc pas entièrement. Repeindre les vestiaires et la buvette n'est qu'une solution à court terme et ne règlera pas les problèmes et les besoins du club. Tout le monde espère que le projet de construction des terrains de sports à l'extérieur de la ville avance au plus vite mais il ne faut pas se voiler la face, les obstacles pour y parvenir seront nombreux et bien plus coriaces qu'une mise à l'enquête de quelques containers. Il se permet de relever que l'urgence du présent message aurait pu être évitée en proposant une rénovation plus conséquente au printemps passé déjà. Depuis un certain temps, et c'est une remarque générale, il constate que beaucoup de projets doivent être passés en urgence tandis que la réalisation prend ensuite énormément de temps. Pour terminer, il votera en faveur de la proposition du Conseil communal mais uniquement si celui-ci prend le ferme engagement de présenter au Conseil général un projet de révision totale des anciens terrains d'ici fin juin 2020 si aucune avancée significative n'a été réalisée en ce qui concerne le projet de zone sportive.

DATE : 4 SEPTEMBRE 2018 – 20h00

M. Romain Lambert, au nom du Groupe UDC, a quelques questions à poser concernant cet objet. Les informations qui ont été données lors des précédentes séances du Conseil général au sujet des vestiaires et de la buvette du FC mettaient en évidence le manque d'entretien de ces locaux. Qu'en sera-t-il une fois la rénovation effectuée ? Est-ce la Commune qui prendra à sa charge ces travaux ? Est-ce qu'un cahier des charges définissant les tâches à effectuer par le FC est prévu ? L'entretien de la pelouse, tonte, épandage d'engrais ou arrosage seront sans doute à charge de la Commune. Afin d'être équitable avec les clubs et associations qui utilisent des infrastructures communales, est-ce que le Club de football s'acquittera d'une location pour l'utilisation de ces infrastructures communales ?

M. Alexandre Rey, Conseiller général, suit l'intervention de M. Lambert et relève qu'à la lecture du message, il a compris que la Commune avait repris les installations concernées. Donc, il paraît normal que ce soit à elle que revient l'entretien des locaux. Cependant, cette reprise soulève une question. Est-ce qu'une location sera demandée au Club de football et qui s'occupera de la conciergerie des bâtiments et des terrains ?

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, aimerait rappeler, par rapport à l'intervention du Parti socialiste, qu'on parle plus tant d'urgence car ce thème des terrains de foot d'Estavayer-le-Lac a déjà été voté la législature précédente. Pour tous ceux qui avaient voté quasiment 7 millions pour refaire les infrastructures des grèves, le message présenté ce soir représente le minimum du minimum quand on lit un entretien pour uniquement CHF 230'000.00. La bonne excuse à cela est, qu'effectivement, il existe la possibilité de créer des terrains ailleurs dans un certain laps de temps. Le fait d'avoir des containers sur les terrains des grèves ne semble pas très problématique. L'idée d'une réfection légère, comme proposée, répond quand même à une urgence finalement parce qu'il y a un certain temps que tout le monde dit qu'il y a quelque chose à faire là-bas du fait de l'entretien actuel mais surtout du grand âge du bâtiment et des différentes réparations qui y ont été faites de façon sommaire. Maintenant, il y a effectivement une urgence. On n'est pas ce soir devant une urgence. Elle existe déjà depuis plus de 2 voire 3 ans ; les plus anciens diront depuis 20 ans ! Pour ces raisons, il est positif par rapport à cette revitalisation à CHF 230'000.00 en sachant que c'est quand même un montant important, modique pour la Commune, pour avoir au moins des bâtiments, des terrains qui représentent quand même l'image de la ville et soient en ordre. M. Catillaz soutient la proposition du Conseil communal et rejoint l'intervention de M. Scheibli par rapport au délai. Effectivement si des travaux sont réalisés pour CHF 230'000.00, ils ne seront pas permanents, contrairement à peut-être des containers. Le risque de ces derniers est que tout le monde s'en suffise. Effectivement, ils peuvent être très utiles, on peut les garder 10, 15, 20 ans mais plus personne ne se trouvera intéressé après par ce qui se passera sur le site des grèves. Cela serait dès lors une erreur. Avec le fait d'uniquement revitaliser, il faudra peut-être revenir assez rapidement avec un nouveau sujet et, là, tout le monde en sera conscient. Cela prendra un certain temps pour savoir ce qui se passera pour la future zone sportive du haut de la ville mais en même temps cela mettra une pression sur le Conseil communal qui va devoir travailler directement avec le Conseil d'Etat, voire la Confédération, pour savoir au plus vite ce qu'il en est. Si d'ici un an ou deux, on se rend compte que la possibilité n'est pas vraiment réelle dans le haut de la ville, on pourra partir directement avec le crédit voté de 7 millions qui est actuellement en suspens.

DATE : 4 SEPTEMBRE 2018 – 20h00

M. Steve Pillonel, Conseiller général, constate que le Conseil général s'était efforcé, lors de précédents objets, d'éviter l'installation de containers qui posent nombre de problèmes, notamment en termes de chauffage et de confort. Dès lors, il s'étonne que l'amendement proposé aille dans le sens de détruire une construction en dur au profit de l'installation de containers. Il considère la proposition du Conseil communal comme tout à fait responsable et a priori adaptée. En effet, les propriétaires de maisons ne songent pas à la raser après quelques dizaines d'années pour la remplacer par des containers. Ils procèdent bien au contraire à des travaux d'entretien et c'est ce qui est proposé par le Conseil communal. Il est donc pour accepter de rénover au lieu de détruire l'existant puis de jeter ensuite les containers quand on pourra enfin aller ailleurs.

M. Christophe Bloechle, Conseiller général, relève que la proposition du Conseil communal est vraiment minimaliste de chez minimaliste. Il ne faut pas se leurrer, le Conseil général va se trouver très rapidement avec de nouvelles demandes de crédits pour rénover encore plus loin la buvette par exemple. La cuisine est dans un état déplorable et il est très étonné qu'elle ne figure pas dans le message présenté ce soir. Cela aurait été tout à fait gérable, selon lui, de rajouter un montant à cet effet. C'est vrai que le bâtiment est vétuste, qu'il est urgent de faire quelque chose, qu'il faut un entretien au moins minimal pour que les utilisateurs puissent employer les vestiaires. Dans le message, il est mentionné que les containers auraient dû se situer à l'endroit où se trouvent actuellement les vestiaires. Faudrait-il démonter les vestiaires pour les mettre, n'y a-t-il pas une solution ailleurs ? Il demande des précisions au Conseil communal à ce sujet.

Mme Rose-Marie Rodriguez, au nom du Groupe socialiste, tient à préciser que ce dernier ne demande pas que des containers soient installés. C'est uniquement la reprise d'une proposition qui apparaît dans le message du Conseil communal. C'est un pis-aller, une solution provisoire mais en aucun cas leur demande est d'installer absolument des containers.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève, en premier lieu concernant la zone sportive du haut de la ville, qu'il est 100% convaincu que si trop d'investissements étaient consentis pour pérenniser la situation chaotique en-bas, le projet du haut serait affaibli. Une écoute a été obtenue auprès du Conseil d'Etat, la zone sportive fait l'objet d'une fiche présente au plan directeur cantonal et le Conseil communal travaille d'arrache-pied pour avancer vite dans ce dossier. On a indiqué qu'on essaierait de réaliser les premiers investissements sur cette zone dans les 5 ans et c'est pour cela que les investissements ont été diminués au maximum pour les terrains des grèves.

Par rapport au degré d'urgence du dossier des grèves, il n'y en a pas pour le Conseil communal mais uniquement pour le FC qui se dit logé dans des locaux insalubres. Concernant l'état des locaux, M. Chassot relève qu'il avait déjà fait une intervention à ce sujet. Il ne veut pas polémiquer, ni chercher des coupables. Il y a 25 ans que des installations sont promises au FC, il peut comprendre que ce club attende et ne s'évertue plus à entretenir dans les règles de l'art les locaux actuels. Malgré tout, en analysant la structure existante pour établir le message présenté, il a été constaté qu'elle est solide et convenable mais malheureusement très mal entretenue et elle mérite un dépoussiérage. Il cite comme exemple un problème récurrent chaque hiver : étant donné qu'il n'y a pas de chauffage dans ce bâtiment, l'eau devrait être purgée et les représentants du club ont avoué ne pas le faire ce qui fait que cela gèle en hiver et engendre des dégâts lors de la réouverture de l'eau au printemps, dégâts qui sont réparés sommairement et cela continue comme cela d'année en année.

DATE : 4 SEPTEMBRE 2018 – 20h00

L'analyse de ce dossier par le Conseil communal a été la suivante. L'idée d'un terrain synthétique a été évoquée, qui resterait à vie aux grèves. Cela a été abandonné car pas compatible avec le projet actuellement en suspens du crédit voté de 7 millions par le Conseil général. L'idée des containers a ensuite été examinée mais abandonnée pour les raisons suivantes : le seul endroit où ils peuvent être installés sans grands tracasseries c'est sur l'emplacement du bâtiment actuel. Ailleurs, on se trouve en zone inconstructible liée à la forêt. Donc le seul emplacement possible nécessite de détruire le bâtiment existant ou alors il faudrait les mettre vers la forêt tout au bout, côté Font, mais cela ne semble pas judicieux. Pour détruire le bâtiment existant, il sera nécessaire de procéder à une mise à l'enquête et également pour l'installation des containers. Bulle a installé des containers très appréciés par leur FC : 8 vestiaires avec douches pour CHF 600'000.00. Ils ont été rattrapés par l'Etat car ils n'avaient pas suivi la procédure adéquate et ont dû s'adapter. Aujourd'hui, il ne serait plus possible de poser des containers sans respecter les règles minimum de production de chaleur au moyen d'énergie renouvelable, ce qui engendrerait des plus-values. Si on se base sur Bulle, pour 6 vestiaires nécessaires à Estavayer-le-Lac, on arriverait autour des CHF 450'000.00 mais il s'agit vraiment de chiffres très approximatifs, auxquels il faudrait rajouter un container pour la buvette d'env. CHF 300'000.00, tout cela sans chiffrer le démontage du bâtiment existant. Il faut réfléchir si cela vaut le coup alors que le Conseil communal travaille d'arrache-pied sur la réalisation d'une zone sportive de l'autre côté de la ville. Cette idée a dès lors été abandonnée pour ces raisons.

Le détail des travaux prévus dans la revitalisation n'a pas été mentionné dans le message mais M. Chassot relève qu'au niveau menuiserie, ce sont tous les plafonds qui vont être changés, la paroi extérieure de la buvette qui doit absolument être refaite ainsi que d'autres petits travaux de menuiserie. Pour l'électricité, tout va être remis à niveau selon les normes actuelles.

Pour la suite de l'entretien de ces infrastructures, l'idée est de demander au FC de présenter au Conseil communal une organisation d'entretien des locaux. A l'heure actuelle, elle n'existe pas. Tous les clubs de football de la Commune ont été invités le 13 octobre prochain à visiter les installations de Vernay et de Bussy qui ont une très bonne organisation ; ces locaux sont toujours impeccables, des concierges sont rétribués à cet effet. Ces sites ont été choisis car c'est ceux que M. Chassot connaît le mieux et que celui de Murist est mêlé à Aumont et l'idée est de rester sur la Commune. Il a bon espoir que le FC Estavayer-le-Lac comprenne ce qu'on attend de lui pour la suite et fasse une proposition dans ce sens. Cela sera mis en place dans le courant de cet automne. Concernant la location à encaisser auprès du club, le Conseil communal n'en a pas prévue. Il est propriétaire d'autres installations, cela est décompté dans les prestations en nature et locaux mis à disposition par la Commune. Il n'y a donc aucune raison de changer les choses à ce niveau-là, c'est vraiment au niveau de l'entretien qu'il faut faire bouger les choses. On peut comprendre que ce soit assez compliqué avec 200 joueurs (160 juniors et 40 actifs) d'entretenir des locaux qui sont utilisés en permanence mais une solution cohérente devra être trouvée.

Dans les travaux à réaliser, le constat n'a pas été fait en profondeur, il faudra bien sûr prévoir des montants dans le budget de fonctionnement annuel pour les réparations qui pourraient survenir.

Par rapport à la mise à l'enquête des containers, il faut savoir qu'elle est obligatoire, et si on devait décider de poser les containers plus loin, il y aurait encore des raccordements à prévoir ainsi que la production de chaleur par énergie renouvelable (pas obligatoire si on fait de la rénovation sommaire des installations actuelles). Une procédure ordinaire de mise à l'enquête, sans opposition, avec la préparation du dossier qui n'est pas prêt à ce jour, durerait 4-6 mois dans les meilleurs délais.

Le Conseil communal est convaincu du message proposé ce soir. Maintenant la balle est dans le camp du législatif pour décision finale.

M. Romain Lambert, Conseiller général, réagit aux propos de M. Chassot. Il est étonné d'entendre qu'il n'y aura pas de location alors que la FSG dont il est membre depuis 30 ans paie une location de la halle de gym mise à disposition par la Commune. Si on veut une équité entre tous les clubs de sports, il faudrait repenser cette manière de voir la mise à disposition des infrastructures envers les sociétés.

DATE : 4 SEPTEMBRE 2018 – 20h00

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, prend note de la remarque de M. Lambert qui sera traitée par le Conseil communal.

Mme Rose-Marie Rodriguez, au nom du Groupe socialiste, remercie M. Chassot car en l'écoutant, pour elle, le jeu en vaut la chandelle. Ces containers ne sont pas la solution idéale mais c'est possible. Un délai de 4-6 mois est convenable sachant que cela fait 10 mois qu'on attend. Elle maintient l'amendement déposé.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** informe que le premier vote portera sur la proposition présentée par le Conseil communal. Si cette dernière est acceptée, on passera au point suivant. En cas de refus, la contre-proposition du Groupe socialiste sera soumise au vote.

Lors du vote, la proposition du Conseil communal, soit l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 230'000.00 TTC pour la revitalisation des installations du FC Estavayer-le-Lac, est acceptée par 42 oui, 13 non et 0 abstention.

5. APPROBATION DE LA REVISION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION (CO) DES COMMUNES DE LA BROYE – MESSAGE NO 55

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

La Commission financière ne se prononce pas sur ce sujet.

Mme Marlis Schwarzentrub, rapporteur du Conseil communal, relève que ces nouveaux statuts découlent principalement de la nouvelle Loi scolaire entrée en vigueur depuis le 1^{er} août 2018. D'autres phénomènes ont également fait que cette révision était nécessaire comme la probable construction du nouveau site de Cugy et la sortie de l'Association de l'ancienne Commune de Villarepos qui a fusionné avec la Commune de Courtepin et, à terme, normalement, leurs élèves ne devraient plus être scolarisés sur le site de Domdidier. Il a été profité de faire un toilettage général de ces statuts, de les remettre au goût du jour et également de donner la possibilité au CO de signer des conventions avec d'autres communes pour accueillir leurs élèves, voire avec d'autres cantons. Au niveau du degré primaire ainsi qu'au CO, les discussions sont toujours en cours par rapport à la scolarisation des élèves de Treytorrens et de Champtauroz dans le cercle scolaire d'Estavayer. Donc cela a été prévu dans les statuts afin de ne pas devoir revenir ultérieurement avec ce point. Ces statuts ont déjà été approuvés par l'assemblée des communes du CO de la Broye, donc maintenant il appartient encore à chaque Législatif communal de les approuver afin qu'ils puissent entrer en vigueur. Elle reste à disposition en cas de questions.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, la révision des statuts de l'Association du Cycle d'orientation des communes de la Broye est acceptée à l'unanimité.

6. OCTROI D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 120'000.00 TTC POUR L'ETABLISSEMENT DU PROJET RELATIF AU CONCEPT DE MOBILITE DU VILLAGE D'AUTAVAux – MESSAGE NO 56

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

DATE : 4 SEPTEMBRE 2018 – 20h00

M. Carlo Bonferroni, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière lors de ses séances des 21 et 28 août avec le Conseil communal, a discuté de ce message. Elle a trouvé qu'une telle étude se justifie en vue du redimensionnement du projet précédent et permettra d'établir un projet final avec un budget correct. La Commission financière est favorable à l'unanimité à l'octroi de ce crédit d'étude et recommande au Conseil général de l'accepter.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, est à disposition en cas de questions.

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, informe que ce Groupe a étudié avec attention ce message. Comme décrit dans l'introduction, l'ancienne Commune de Vernay avait établi un concept de mobilité dans le but d'améliorer la sécurité à cet endroit. La précédente étude prévoyait une plus grande réflexion et le montant était clairement supérieur à l'estimation actuelle. Avec le message présenté ce soir, on se dirige vers une version réalisable, pour ne pas dire réaliste, et moins coûteuse. Le Groupe Vernay est satisfait du redimensionnement de ce projet. Néanmoins, il souhaite que soit étudié aussi l'élargissement de l'arrêt de bus. Les 3m50 actuels sont clairement reconnus comme un problème pour les activités agricoles. D'ailleurs d'autres projets dans la Commune ont déjà retenu l'attention du Conseil général sur ce genre de passages étroits, le dimensionnement de ces derniers sera plus proche des 3m80 – 4m. Le Groupe Vernay demande donc de rajouter le libellé « élargissement de l'arrêt de bus » dans le descriptif des prestations de l'étape 1. Finalement, le Groupe Vernay propose au Conseil général d'accepter ce crédit d'étude avec cet amendement.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, préavise favorablement la demande du Groupe Vernay s'agissant de l'étude uniquement. S'agissant de la réalisation des travaux futurs, il ne peut s'engager en l'état au nom du Conseil communal. Sur le principe, le Conseil communal est d'accord de rajouter le libellé demandé par le Groupe Vernay dans le cadre de ce crédit d'étude, d'autant plus que dans les « divers et imprévus », il y a un montant de CHF 6'000.00 qui permettra de couvrir cela.

A **Mme la Présidente, M. Roulin** répond qu'il demande le vote sur l'amendement déposé par le Groupe Vernay afin qu'il y ait une trace écrite de cela.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** relève, comme pour le message des terrains de foot, que le vote va d'abord porter sur la proposition du Conseil communal telle que décrite dans le message et si cette dernière est refusée le vote aura lieu sur la proposition déposée par le Groupe Vernay.

Lors du vote, la proposition du Conseil communal, soit l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 120'000.00 TTC pour l'établissement du projet relatif au concept de mobilité du village d'Autavaux, est refusée par 54 non, 1 oui et 0 abstention.

Lors du deuxième vote, la proposition du Groupe Vernay, soit l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 120'000.00 TTC pour l'établissement du projet relatif au concept de mobilité du village d'Autavaux avec l'élargissement de l'arrêt de bus dans le descriptif des prestations de l'étape 1, est acceptée à l'unanimité.

7. REPRISE AU DOMAINE PUBLIC DE LA PREMIERE PARTIE DU CHEMIN PRE-AUX-FLEURS, A ESTAVAYER-LE-LAC – MESSAGE NO 57

M. Steve Pillonel, Conseiller général, se récuse. 54 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 28 voix.

DATE : 4 SEPTEMBRE 2018 – 20h00

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

La Commission financière ne se prononce pas sur ce sujet.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, est à disposition en cas de questions.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, la reprise au domaine public de la première partie du Chemin Pré-aux-Fleurs à Estavayer-le-Lac est acceptée à l'unanimité.

M. Steve Pillonel revient dans la salle. Le résultat du vote lui est communiqué. 55 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 28 voix.

8. OCTROI D'UN CREDIT DE CHF 335'000.00 TTC POUR LES COMPLEMENTS D'ETUDE DE LA REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL – MESSAGE NO 58

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Cyrille Gassmann, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière a étudié attentivement le message no 58. Il est frustrant de se voir imposer une pléthore d'études complémentaires par les différents services du canton. Toutefois, la Commission financière est consciente du peu de marge de manœuvre dont dispose la Commune. Elle confirme que cette dernière pourra supporter la nouvelle charge financière. C'est pourquoi, la Commission financière, après discussion, recommande à l'unanimité au Conseil général d'accepter l'octroi du crédit précité.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, informe qu'actuellement ce PAL est en travail, le règlement architectural imposé par l'Etat est en consultation préalable au canton et il faut attendre son retour pour pouvoir l'intégrer dans le PAL. Le bus urbain est en pleine étude : il y a quelques petits contretemps suite à un test réalisé dernièrement, il y a quelques problèmes dans certains carrefours qui sont à régler. Ce bus pourrait retarder le PAL car son parcours doit y être intégré. Le plan directeur des rives doit également être intégré dans le PAL. On attend aussi quelques nouvelles sur le nouveau plan d'aménagement cantonal, cela devrait venir cette année, afin de voir si l'on doit encore modifier quelque chose au bord du lac. Lors de la consultation du plan directeur cantonal, qui a pris beaucoup d'énergie à toutes les parties concernées, on s'est aperçu qu'on n'était pas en danger avec le PAL d'Estavayer-le-Lac par rapport au nouveau plan cantonal, c'est pourquoi ce dossier avance normalement, sans urgence. Il a fallu mettre les bouchées doubles sur celui de Vuissens car, pour lui, cela pourrait avoir des conséquences assez grandes s'il devait être analysé avec le nouveau plan directeur cantonal ; c'est pourquoi il sera mis à l'enquête dès le 7 septembre pour être traité avec l'ancien plan directeur cantonal. Un rétro-planning avait été fixé pour une mise à l'enquête en septembre du PAL d'Estavayer-le-Lac. Vu la situation actuelle, cela devrait être plutôt début 2019. Concernant l'aspect financier, à ce jour, il y a un dépassement de CHF 86'000.00 par rapport au crédit déjà voté en 2012. Avant aujourd'hui, il était difficile de chiffrer précisément ce qu'il manquait pour finaliser les différents travaux cités dans le message présenté. M. Chassot s'excuse pour ce dépassement et encourage le Conseil général à accepter le crédit présenté ce soir. Comme dit par la Commission financière, on se trouve dans un cercle et on est obligé de procéder à ces études pour avancer dans ce dossier. Il a comparé les coûts avec d'autres PAL de villages, on est dans les coûts car les exigences imposées par le canton le sont partout.

DATE : 4 SEPTEMBRE 2018 – 20h00

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de CHF 335'000.00 TTC pour les compléments d'étude de la révision du plan d'aménagement local est accepté à l'unanimité.

9. OCTROI D'UNE AUTORISATION AU CONSEIL COMMUNAL POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN DE 1576 M2, SUR LA PARCELLE RF 4395, EN ZONE D'ACTIVITE « PLEIN SUD », SOUS FORME D'UN DROIT DISTINCT ET PERMANENT (DDP), AU PRIX ANNUEL DE CHF 6.40/M2 – MESSAGE NO 59

M. Dominique Aebischer, Conseiller communal, se récuse.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Pierre-Alain Joye, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a pris connaissance du message relatif à cet objet lors de ses séances des 21 et 28 août 2018. M. Eric Chassot, Vice-Syndic, a apporté les réponses adéquates aux quelques questions posées, notamment par rapport à l'accessibilité du terrain, lors de la séance du 28 août 2018. Avec un prix annuel de 4 % de la valeur du terrain (à CHF 160.00 le m2), cette mise à disposition représente une rentrée financière annuelle de CHF 10'086.40, soit potentiellement des recettes de CHF 504'320.00 sur l'ensemble de la durée du DDP. Ce DDP présente par ailleurs les garanties relatives à ce genre de contrat, notamment par les possibilités de reprise de la zone en cas de non-paiement des loyers. Dès lors, étant donné les rentrées financières qui en découlent, la Commission financière accepte à l'unanimité des membres présents le message no 59.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève que cette parcelle a une forme particulière, un peu triangulaire. La raison de cette forme est le plan d'aménagement de détail de ce secteur qui est actuellement seulement en projet. Il n'est pas mis à l'enquête en cas de mise en zone du solde des terrains selon le crédit déjà voté par le Conseil général. La parcelle faisant l'objet du message est incompressible. Il y a eu plusieurs intéressés, finalement c'est M. Rios qui est l'acquéreur pour son entreprise. M. Chassot a entendu dire que certains regrettaient qu'on y construise des boxes. Ce n'est pas tout à fait une halle à boxes. Il s'agit d'une entreprise qui s'installe et, comme la parcelle est incompressible, elle utilise l'entier de la surface pour valoriser la valeur du DDP. Une partie de la halle construite sera effectivement mise en location pour une autre entreprise. Mais l'acquéreur est une entreprise locale à laquelle le Conseil communal a répondu positivement pour une parcelle qui n'est pas idéale.

M. Christophe Bloechle, Conseiller général, remarque l'évolution qui va maintenant dans le sens que l'on autorise des boxes dans cette zone. Il s'agit d'une évolution positive et non d'une critique. Il espère que la communication sera claire sur ce sujet, à savoir que la Commune n'est maintenant plus systématiquement opposée à ce que quelqu'un qui a une entreprise propose des boxes à une autre entreprise sur du terrain communal.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'une autorisation au Conseil communal pour la mise à disposition d'un terrain de 1576 m2, sur la parcelle RF 4395, en zone d'activité « Plein Sud », sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP), au prix annuel de CHF 6.40/m2 est accepté à l'unanimité.

M. Dominique Aebischer revient dans la salle. Le résultat du vote lui est communiqué.

DATE : 4 SEPTEMBRE 2018 – 20h00

10. DIVERS

Mme la Présidente donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces.

M. André Losey, Syndic, informe qu'une séance de conciliation a eu lieu concernant la procédure de résiliation du droit de superficie de l'Hôtel du Lac. Aucune entente n'a pu être trouvée entre les parties. Partant de là, la procédure de résiliation continue, la Commune ayant déposé une action dans ce sens-là.

M. Joseph Borcard, Conseiller communal, informe qu'il présentera lors de la prochaine séance du Conseil général un message concernant un crédit-cadre pour des travaux relatifs aux déplacements de conduites et canalisations, propriétés de la Commune, qui gêneraient des projets de constructions privées. Pour cette année, il a été constaté que ce genre de déplacements coûtaient CHF 70'000.00 ; le Conseil communal ne désire pas revenir à chaque fois devant le Conseil général pour demander un crédit. Un crédit-cadre sera demandé et le Conseil général sera à chaque fois informé du solde de ce dernier et des utilisations qui en sont faites.

La parole est donnée aux Conseillers généraux. **Mme la Présidente** rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de Conseillers généraux, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

M. Beat Scheibli, Conseiller général, rappelle que le 29 mars 2018, le Conseil général a approuvé l'installation de cinq parcomètres pour des aires de stationnement dans les environs de la Nouvelle Plage. Ces « pompes à fric » ont finalement été installées tout à la fin du mois de juillet, donc en pleine saison estivale. Un timing peu judicieux selon lui car de nombreux automobilistes ont constaté le changement uniquement en rentrant de la baignade moyennant un bulletin de versement sous leur essuie-glace. Bien évidemment les horodateurs sont visibles selon les normes légales mais aucun moyen plus explicite n'a été posé afin d'avertir des visiteurs du changement. Pourtant lors de la préparation du message y relatif, la Commission financière a fait remarquer au Conseil communal que rendre payantes toutes les aires de stationnement dans le secteur de la Nouvelle Plage n'allait certainement pas se faire sans grincement de dents et qu'elle souhaitait que des panneaux distincts et voyants soient installés en guise d'avertissement. Visiblement, la Commune n'a pas estimé nécessaire d'agir de cette sorte. Il a eu l'occasion de faire un petit comptage de punitions lors d'une de ses nombreuses traversées de la place du concours hippique et le constat fut éloquent : sur 32 voitures parkées dans une ligne, 10 ont été verbalisées ! Si la pose de ces fameuses « pompes » a donc incontestablement eu un effet bénéfique au niveau comptable, l'image de la cité touristique a certainement été écornée. On vit dans une région charmante et avec plein d'atouts à faire valoir pour attirer des visiteurs. Les commerces, les restaurateurs et les divers acteurs touristiques en dépendent. Alors pour la prochaine fois « ne leur mettez pas des « bûches » dans les roues ».

Mme Emilia Vorlet, Conseillère générale, relève que, suite à la requête faite par « La Broye », il a été demandé aux chefs des groupes de transmettre à Mme Christan, secrétaire, les informations des séances de préparation au Conseil général afin qu'elle les centralise et les envoie en une fois aux journaux. Elle demande s'il ne serait pas possible d'insérer également ces informations sur le site Internet communal.

DATE : 4 SEPTEMBRE 2018 – 20h00

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, demande au Conseil communal d'intervenir auprès des CFF concernant le bruit du passage à niveau qui se trouve entre la Gare et le Buffet de la Gare. Plusieurs réparations ont déjà été effectuées à cet endroit mais un bruit calamiteux persiste et, pour les voisins, c'est très pénible. C'est une gêne quotidienne étant donné les nombreux passages de véhicules à cet endroit. Il faudrait trouver une solution définitive pour régler ce problème. Concernant le carrefour de la Route du Port, il relève qu'il y a déjà eu des interventions de privés du bas de la ville par rapport au nouveau carrefour réalisé et le manque de passages à piétons marqués. Selon la loi, cette situation est aux normes. Au carrefour des Bastians, la situation est la même et il y a quatre passages à piétons marqués sur le sol. De nombreux enfants (écoles, foot, tennis, etc) ainsi que des adultes empruntent quotidiennement le carrefour du Port et ne savent plus où traverser la route à cet endroit. M. Catillaz pense qu'il serait quand même opportun d'y mettre un marquage au sol afin de diriger les piétons et ainsi d'éviter de futurs accidents.

A Mme Vorlet, **M. André Losey**, Syndic, répond par l'affirmative, le nécessaire sera fait afin d'insérer ces informations également sur le site Internet communal.

M. Denis Carlens, Conseiller général, relève que c'est probablement la dernière fois qu'il prend la parole au sein de cette assemblée. En effet, pour des raisons personnelles, il va très prochainement envoyer sa lettre de démission du Conseil général et, par conséquent, de la Commission financière. Ce n'est pas sans un pincement de cœur qu'il va quitter ses fonctions. Durant ces quelque deux législatures et demie, il a éprouvé de nombreuses satisfactions et, même si tout le monde n'était pas toujours d'accord, on a toujours pu travailler en parfaite entente, que ce soit entre Conseillers généraux, entre membres de la Commission financière ou, bien entendu, avec les Conseillers communaux. Il relève avec plaisir que les craintes que certains éprouvaient suite à la fusion se révèlent infondées et que l'esprit de collaboration pour le bien de la nouvelle Commune qui prévaut au sein du Conseil général fait plaisir à voir. Il est convaincu qu'il perdurera encore longtemps et il souhaite à toutes et à tous beaucoup de réussite et surtout beaucoup de plaisir dans l'exercice de leurs fonctions. M. Carlens est chaleureusement applaudi.

Mme la Présidente le remercie pour son engagement au sein de la collectivité publique, ce n'est pas toujours facile et c'est avec des gens comme lui, comme chaque Conseiller, que l'on fait avancer le monde, en tous cas comme on peut.

M. Jean-Michel Bondallaz, Conseiller général, demande des informations concernant le suivi de différents crédits votés pour de gros chantiers routiers à savoir la Rue de l'Hôtel de Ville – Grand- Rue, la Route de Font, la Route de Grandcour et la Route de la Corbière car le Conseil général n'a reçu aucune nouvelle à ce jour et ces crédits ont été votés depuis plusieurs années.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz concernant le passage à piétons du carrefour du Port, qu'une autorisation orale lui est parvenue ce matin de l'Etat à cet effet. Une étude avait été demandée par l'Etat, ce qui a été fait et a conclu à la nécessité de marquer un passage à piétons. C'est malheureux d'avoir dû mandater un bureau pour effectuer une étude dont on connaissait déjà la conclusion. Il donne une information intéressante concernant cette étude : un comptage a été fait entre le 17 avril et le 19 juin qui a fait ressortir le passage de 4'600 véhicules par jour, sans être en pleine période estivale. La moyenne des vitesses enregistrées est de 29 km/hre à 34 km/hre. L'Etat va maintenant confirmer son autorisation par écrit à la Commune. Un plan devra lui être ensuite transmis pour définir l'endroit de ce passage ; le nécessaire est actuellement fait par le Service de l'environnement afin de le préparer. Une fois l'autorisation définitive de marquage reçue, le nécessaire sera fait au plus vite.

DATE : 4 SEPTEMBRE 2018 – 20h00

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Bondallaz que le projet de la Grand-Rue – Rue de l’Hôtel de Ville est toujours à l’étude. Le dossier de l’examen préalable a été reçu en retour, il a été modifié, les modifications n’ont pas plu au Conseil communal. Une séance a eu lieu avec le Service des biens culturels, le dossier va être modifié encore quelque peu et rediscuté au Conseil communal. Ensuite, il sera mis à l’enquête. S’agissant de la Route de Grandcour, le dossier sera mis à l’enquête certainement au mois de novembre. Il a également subi quelques modifications demandées par le Service des ponts et chaussées dans le cadre de son examen préalable. Concernant Valtraloc à Font, le dossier d’examen préalable sera présenté jeudi en Commission technique et lundi prochain au Conseil communal, puis il sera transmis au canton pour préavis. Concernant la Route de la Corbière, le permis a été reçu mais les travaux ne vont pas être réalisés pour l’instant étant donné qu’il y a un gros chantier au Centre de santé La Corbière. **Mme Rose-Marie Rodriguez**, Conseillère générale, qui n’a pas bien entendu les derniers propos sur la Route de la Corbière demande si on parle bien de la Route de la Longeraie qui est dans un état déplorable et où un immense chantier est en cours à La Corbière. Il lui est répondu par l’affirmative et M. Borcard répète ses propos sur l’avancement de ce dossier.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz qu’il a pris note de ses remarques concernant le passage à niveau et en parlera aux CFF lors d’un prochain contact qu’il aura avec eux.

M. Nicolas Giacomotti, Conseiller général, relève qu’en début de séance le Conseil communal a tenu à féliciter l’organisation de la Bénichon. Il se joint à ses félicitations. Toutefois, il tient également à féliciter les organisateurs, bénévoles et sponsors du festival de jazz « Swing in the Wind ». Cette manifestation a été un succès et a fait vivre le centre-ville dans son entier. Il pense qu’il s’agit d’un oubli du Conseil communal mais il tenait à le préciser.

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, rebondit sur les propos du Conseil communal concernant l’aménagement de la Rue de l’Hôtel de Ville – Grand-Rue. Comme le dossier n’est pas encore finalisé, il tient à faire une intervention concernant la circulation à la Place des Bastians notamment pour l’accès au parking. Actuellement, il y a une circulation possible en descendant la Rue de Forel et une pour ceux qui veulent entrer dans le parking en arrivant depuis le giratoire. Très régulièrement, surtout aux heures de pointe, mais presque tout le temps, il est constaté de grandes difficultés pour croiser, manœuvrer. Si en plus il y a un véhicule de La Poste, c’est très compliqué de circuler à cet endroit. Durant la Bénichon, le seul accès possible à ce parking, avant sa fermeture, était depuis la Rue de Forel et cela a bien fonctionné. Il demande dès lors d’examiner la possibilité de maintenir cette façon de faire en étant conscient que cela amènerait un peu plus de circulation au centre-ville. Cela créerait un peu plus de fluidité dans ce secteur, réserve faite des véhicules de La Poste ou de certains camions qui doivent y faire leurs manœuvres.

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz qu’il a pris note de son intervention qui sera examinée dans le cadre de la Commission de circulation tout en pensant bien à la surcharge de trafic pour les autres rues. Une réponse lui sera donnée ultérieurement.

DATE : 4 SEPTEMBRE 2018 – 20h00

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** demande aux intervenants de la soirée de remettre à Mme Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle rappelle le prochain Conseil général qui aura lieu le lundi 12 novembre dans la salle du Conseil général, le Bureau, lui, se réunira le lundi 29 octobre.

Mme la Présidente remercie chacun de son écoute et souhaite à tous la plus belle des fins de soirée. Elle lève la séance à 21h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La Secrétaire du Conseil général :

Anne-Claude Christan

Le Secrétaire général :

Lionel Conus

La Présidente :

Christine Duc

